

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

24 JUILLET 2012

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 18 juillet 2012, s'est réuni en séance publique le 24 juillet 2012 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, REYNAUD, RAUNER, HERVO, GELIN
MM. FENOUIL, TARTANSON, MORENO, ESCOFFIER, GLEIZAL
Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, M. CASTOR (pouvoir à M FENOUIL), M. CASTOR

Secrétaire de séance : M. TARTANSON

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2012 : pas d'observation.

Voici les sujets qui seront soumis au vote lors de cette assemblée :

1- CONCESSION AIRES DE PARAPENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention pour une nouvelle concession d'occupation de terrains en parcelle section AM 261, auprès de l'Association "VOLER AU PAYS 84".

La concession démarre au 1^{er} août 2012 pour une période de 3 ans.

Vote : unanimité

2- APPROVISIONNEMENT PLAQUETTES BOIS

Le PNRL propose de procéder à une commande groupée des plaquettes bois par un appel d'offre. Ce projet vise à réduire les coûts par de gros volumes de commandes tout en obtenant une bonne qualité de produits. Il est proposé à la commune de se joindre au groupement de commandes.

Vote : majorité

3- TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION

Un agent communal a l'ancienneté requise pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2012.

Vote : unanimité

4- CONSEIL GENERAL : FDUSL 2012

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) initié par le Conseil général de Vaucluse a pour objectif de permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDUSL), outil du PDALPD, met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement de frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité).

Sur la commune de Rustrel, les aides attribuées ont été d'un total de 2 659 € pour 2011.

La participation de la commune pour 2012 serait de 315 €.

Vote : unanimité

5- SAFER : DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire explique le Conseil qu'il a été informé par la SAFER de la vente de parcelles cadastrées AM 218, A 116, D 209, AM 83, AM 151, AE 41, I 120 121 142 143, AC 50 et D 208 sur le territoire communal pour une surface 8 ha 45 a 5 ca et sur les communes de Gignac et Viens pour une surface totale de 13 ha 02 a 42 ca pour un prix de vente de 1 500,00 €.

Les parcelles du territoire communal de Rustrel présentent un intérêt environnemental important et permet pour certaines d'entre elles de lutter, par leur acquisition, contre la spéculation foncière.

Il est proposé au Conseil de préempter la vente de ces terrains.

Vote : unanimité

6- TAXE LOCALE EQUIPEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE

Un administré de la commune fait une demande de remise gracieuse sur les majorations et intérêts dus de 99 euros.

Le rappel d'échéance ne lui est pas parvenu à la bonne adresse. Toutefois l'avis initial a bien été distribué, le rappel d'échéance n'étant que facultatif.

Le Trésor Public a émis un avis défavorable. Il est proposé au Conseil de suivre l'avis du comptable public.

Vote : unanimité

7- DROIT DE PLACE : MODIFICATION 2008

La redevance 2008 d'occupation du domaine public pour le Bar de la Place est d'un montant ne correspondant pas à la période d'exploitation du gérant actuel, celui-ci ayant démarré son activité en cours d'année 2008. Il convient donc de la ramener à la somme réellement due, soit 625 euros au lieu de 750 euros.

Vote : majorité

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Roger FENOUIL

Le secrétaire de séance
Pierre TARTANSON